

**Procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration de la FFSc
Samedi 25 mai 2013**

Présents ou représentés :

Les président(e)s des comités régionaux, sauf Brigitte Duriez, excusée

Les président(e)s des Directions Nationales

Les membres du Bureau Directeur, sauf Lydie Lydie Lauret, Julien Delaire et Marie-Odile Panau, excusés

Hannah Maniquant et Jean-Pierre Géréau pour Promolettres

Séverine Gruchot, DAF de la FFSc, Roger Combes, Logistique, Laurent Odier, CNE

La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de Jacques Lachkar.

I. Renouvellement du CNE (Laurent Odier)

Laurent Odier présente un document portant sur le renouvellement du CNE.

Les membres du Conseil d'administration proposent que siègent au CNE les membres potentiels suivants :

- *Annette Goizet ;*
- *Gérard Bailly ;*
- *Paule Chambreuil ;*
- *Yann Melnotte ;*
- *Eric Imbert ;*
- *Françoise Flachon ;*
- *Claude Boucard ;*
- *Dominique Le Fur ;*
- *Jean-Marc Delcourt ;*
- *Michel Stainer ;*
- *Franck Maniquant ;*
- *Pierre-Olivier Georget ;*
- *Christophe Vigroux ;*
- *Michèle Murcia ;*
- *Roland Maire ;*
- *Guy Delore ;*
- *Odette Bernardin ;*
- *Daniel Thirion ;*
- *Pascal Fritsch ;*
- *Véronique Mojard ;*
- *Ginette Le Moal ;*
- *Jacques Simon ;*
- *Denis Hery ;*
- *Marc Faner ;*
- *Gérard Gouttard ;*

- Nicolas Aubert ;
- Vincente Odier ;
- Thierry Chincholle ;
- Jean-Jacques Capdeville ;
- Jean-Michel Guizard ;
- Roger Vion ;
- Thierry Hauw ;
- Michel Van Depontseele ;
- Laurent Loubière ;
- Bernard Viveret ;
- Michel Sautier ;
- Brigitte Delhom ;
- Elisabeth Suzzoni ;
- Marie-France Malfois ;
- Michel Russon ;
- Jean Delforge ;
- Jean Gouelibou.

Consulté sur le renouvellement des membres du CNE dans le cadre d'un scrutin à deux tours, le Conseil d'administration désigne les membres potentiels suivants :

- Guy Delore ;
- Gérard Gouttard ;
- Franck Maniquant ;
- Marc Faner ;
- Michel Russon ;
- Michel Stainer ;
- Claude Boucard ;
- Thierry Chincholle ;
- Pascal Fritsch.

Si certains d'entre eux refusaient de siéger au CNE, les postes vacants seraient proposés à :

- Marie-France Malfois ;
- Laurent Loubière ;
- Jacques Simon ;
- Paule Chambreuil.

(En pièce jointe, la composition du CNE 2013 suite à ce vote et aux réponses des personnes pressenties)

II. Point financier (Sylvie Guillemard) et information sur le projet de vente du Siège fédéral
--

Sylvie Guillemard présente un point financier à fin avril élaboré avec la Commission des Finances, point qui, précise-t-elle, n'intègre pas certains postes de recettes et de dépenses importants (bilan du Championnat de France, interclubs, etc.).

Elle indique que jusqu'à présent, les dépenses réalisées (charges de fonctionnement, épreuves, commissions, etc.) correspondent globalement au budget. Concernant les produits, la recette réelle est

supérieure à la recette budgétée. En effet, l'augmentation du coût de la licence n'a pas eu l'impact négatif craint sur le nombre de licenciés. Ces recettes supplémentaires amélioreront le bilan.

Sur le plan des affiliations clubs (scolaires ou civils), aucun changement majeur par rapport au budget n'est constaté. S'agissant de l'activité, en outre, les festivals sont bénéficiaires (+50 000 € à Aix, +30 000 € à Cannes, etc.), conformément au budget.

En conclusion, *Sylvie Guillemard* fait savoir qu'au regard de la situation à mi-avril et des tendances actuelles, il semble qu'il sera possible de respecter le budget prévisionnel en fin d'exercice.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait qu'il est prévu que soient remises au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale une présentation purement comptable, ainsi qu'une présentation par secteur d'activité (promotion, scolaire, communication, classique, informatique, festivals, etc.), dans le but d'identifier le coût réel de chaque secteur pour la Fédération. Ces documents seront présentés au Conseil d'administration en octobre 2013, parallèlement à la présentation du budget prévisionnel 2013/2014.

Par ailleurs, il se félicite du fait que la diminution des licences payantes anticipée en raison de l'augmentation du coût de la licence n'ait pas (ou très peu) eu lieu. S'agissant des affiliations clubs, il fait état de 100 scolaires supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. En revanche, une petite diminution de la participation est constatée s'agissant des festivals, diminution qui n'a toutefois pas remis en cause la rentabilité de ces derniers.

Zygmunt Gruchot rappelle qu'un déficit de 12 800 € en fin d'exercice était initialement anticipé. Il demande quelle est la prévision à ce jour.

Sylvie Guillemard répond que ce résultat sera atteint, voire amélioré.

Nicolas Thomas demande si la non-venue d'une partie des qualifiés pour le Québec était anticipée. En effet, précise-t-il, de nombreux qualifiés ne feront pas le voyage.

Jacques Lachkar confirme que le budget relatif aux subventions Québec ne sera pas dépensé dans son ensemble, car les équipes ne seront pas complètes dans les catégories Vermeil, Diamant et sans doute Espoir. Il ajoute que les Super-séries qualifiées qui n'iront pas à Rimouski ne peuvent pas être remplacés. Les dépenses seront donc moins importantes que prévu.

Sylvie Guillemard rappelle qu'une enveloppe globale avait été votée pour Rimouski. Elle souhaite savoir si elle sera revue à la baisse. *Jacques Lachkar* indique qu'il s'agissait d'une enveloppe "plafond". Les subventions individuelles seront bien prises en compte telles qu'elles avaient été fixées et annoncées.

Au sujet du Championnat de France à Mandelieu, *John Servaeye* fait observer qu'un budget équilibré avait été anticipé sur la base de 750 inscrits. Or le nombre d'inscrits est finalement limité à 650 joueurs. Les recettes, en conséquence, seront moins importantes que selon le budget.

Jacques Lachkar le confirme. Il ajoute que le même phénomène est constaté pour le Blitz, avec 360 inscrits à ce jour, contre une prévision de 450 inscrits.

Il évoque ensuite le projet de vente du Siège, qui est à ce jour reporté, sans calendrier précis. Cette situation s'explique tout d'abord par un enjeu financier. En effet, il semble que déménager en banlieue parisienne n'aurait pas d'intérêt sur le plan financier. Il précise que des locaux bien situés de 280 mètres carrés intégrant des espaces de stockage coûteraient 400 000 € à Tours, contre 700 000 € à 800 000 € en

région parisienne. Pour les salariés du Siège, qui plus est, un déménagement en banlieue parisienne ne serait pas nécessairement satisfaisant en termes de temps de transport. En outre, le Siège parisien a été évalué à environ 1,2 million d'euros.

Jacques Lachkar ajoute que les collaborateurs du Siège ont indiqué ne pas souhaiter quitter Paris. Néanmoins, leur position pourrait évoluer dans le temps. Il note également que certains salariés du Siège travaillent à domicile et ne se rendent au Siège parisien que quelques fois par mois. A son sens, de nombreuses tâches peuvent être réalisées dans le cadre du télétravail. Ce mode d'organisation fonctionne bien et se développe.

Jacques Lachkar indique par ailleurs que des questions se posent quant à l'avenir de Promolettres et de la boutique, ainsi que de la localisation des collaborateurs de Promolettres. Enfin, il existe une incertitude au sujet des surfaces nécessaires et du nombre de salariés que le Siège regroupera à l'avenir.

Ces éléments de contexte ont conduit à reporter le projet de déménagement du Siège, qui n'est pas urgent.

Gérard Thuillot estime qu'il serait intéressant de creuser l'option que constitue la location. Il pourrait ainsi être décidé de vendre le Siège, de placer le montant dégagé par cette vente et d'utiliser les gains relatifs à ces placements pour louer des locaux.

Jacques Lachkar signale qu'à Paris, louer des bureaux est particulièrement onéreux. Il met également l'accent sur le fait qu'il ne serait pas pertinent d'acquérir ou de louer des locaux intégrant une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir le Conseil d'administration, dans la mesure où une telle salle ne serait utilisée que trois ou quatre fois par an. En revanche, disposer d'une salle de réunion restreinte est nécessaire.

Il ajoute qu'il lui semble peu probable que le déménagement ait lieu avant la fin de la mandature du Bureau Directeur actuel.

Sylvie Guillemard rappelle que la perspective de la vente du Siège reposait en partie sur l'objectif de dégager des fonds pour la Fédération. Au regard de l'évolution des budgets, il ne s'agit plus d'une priorité.

III. Présentation rapide du site de vente en ligne Promolettres (*Hannah Maniquant*)

Hannah Maniquant présente un point sur le site de vente en ligne Promolettres, son développement et ses évolutions (document en annexe).

Monique Laurent estime qu'il serait préférable de laisser aux comités la possibilité de commander un volume moins important de bulletins d'avertissement.

Jean-Pierre Gèreau explique que la FISF a changé de modèle, mais souligne qu'il est toujours possible d'utiliser les anciens bulletins. Ensuite, il fait savoir que la commande minimale a été réduite de 20 000 à 10 000 exemplaires. Il n'est pas possible de réduire ce volume, au regard de la nécessité de réaliser des économies d'échelle. En outre, il signale qu'il est possible à deux comités ou à deux clubs de commander conjointement un carton, puis de le partager.

Jean-Pierre Gèreau rappelle qu'il avait été annoncé lors du dernier Conseil d'administration que la boutique Promolettres serait fermée. Néanmoins, il a finalement été considéré qu'il serait extrêmement dommage de se priver de cette vitrine. En conséquence, la boutique ne sera pas fermée.

Nicolas Thomas demande si les coûts de Promolettres sont conformes au budget.

Jean-Pierre Géreau fait savoir qu'à mi-exercice, quelques données comptables demeurent nécessaires afin de se prononcer avec certitude sur cet enjeu. Néanmoins, il semble que globalement, les coûts seraient conformes voire légèrement meilleurs que le budget (rappel : déficit prévisionnel de 35 000 €).

Il fait ensuite observer qu'actuellement, la clientèle de Promolettres est essentiellement constituée de compétiteurs. Or l'objectif est désormais de cibler le grand public.

Zygmunt Gruchot demande si lorsque l'entité Promolettres enregistre un bénéfice, elle distribue des dividendes à la FFSc.

Jean-Pierre Géreau le confirme.

Selon *Sylvie Guillemard*, cette démarche n'a jamais été appliquée.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait que le budget de Promolettres s'estime sur quatre ans (cycle ODS). En cours d'exercice, des transferts de trésorerie entre Promolettres et la FFSc ont lieu. Ces transferts sont ensuite restitués en fin d'exercice. Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse la plus favorable, le budget global de Promolettres sur quatre ans est globalement à l'équilibre. La structure n'est donc pas en mesure de reverser quoi que ce soit à la FFSc.

Il ajoute qu'il sera nécessaire de mener une réflexion au sujet de Promolettres, l'objectif étant de toucher le grand public. A ce jour, l'avenir des produits phares de Promolettres, notamment de l'ODS, du Franklin et du logiciel Duplitop, n'est pas assuré. Les perspectives de Promolettres à moyen terme ne sont pas brillantes. Cette réflexion a été entamée sous la conduite du gérant, Jean-Pierre Géreau.

Jacques Lachkar signale que Mattel a donné à Ubisoft l'exclusivité de la commercialisation du logiciel de Scrabble. Or il semble qu'Ubisoft n'assure plus cette commercialisation. À ce titre, il est envisagé de demander à Mattel l'autorisation de diffuser plus largement Duplitop.

Gérard Thuillot regrette que le Trésorier de la FFSc n'ait pas de visibilité sur la comptabilité de Promolettres.

Sylvie Guillemard fait observer qu'elle n'est pas en capacité d'intervenir sur ce périmètre, étant donné que Promolettres est une société indépendante. En revanche, elle dispose d'une lisibilité au sujet de la comptabilité de cette structure.

Eglantine Borrás demande s'il est envisagé de vendre le logiciel Duplitop au-delà des licenciés.

Jean-Pierre Géreau répond que si Promolettres avait la possibilité de prendre cette décision, elle le ferait.

Pour conclure, *Jacques Lachkar* remercie *Hannah Maniquant* pour son travail relatif à Promolettres.

IV. Rapport de la Commission Promotion et création d'une Commission « Voyages Tourisme » (<i>Daniel Guédon</i>)

Daniel Guédon annonce la création de la Commission Voyages Tourisme, composée à ce jour des quatre membres suivants :

- Jean-Pierre Pouliquen ;
- Thierry Landau ;
- Jean-Pierre Géréau ;
- Daniel Guédon (président).

L'objectif de cette Commission est de centraliser la gestion des voyages à l'étranger au sein de la FFSc. Grâce à cette centralisation, il sera possible d'optimiser les négociations menées avec les voyagistes (tarifs, semaines gratuites d'animation et d'initiation dans des hôtels, etc.), négociations qui seront menées à l'échelle nationale. En outre, il sera possible de proposer la semi-gratuité aux arbitres.

Gérard Thuillot et *Eglantine Borrás* rappellent que Thierry Landau est un professionnel du tourisme. Le fait qu'il siége au sein de la Commission constitue à leur sens un conflit d'intérêts.

Daniel Guédon fait observer qu'il a été décidé que Thierry Landau se concentrerait sur les semaines de Simultanés organisés à l'étranger.

Gérard Thuillot estime qu'il serait préférable d'avoir recours à lui en tant que consultant, sans l'intégrer à la Commission.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait que Thierry Landau est particulièrement efficace en matière d'organisation touristique. Il serait selon lui regrettable de se priver de ses compétences. En outre, cette problématique ne relève à son sens absolument pas du conflit d'intérêts.

Daniel Guédon ajoute que le cahier des charges que doit respecter Thierry Landau précise que la Fédération est en charge de gérer la partie Scrabble et arbitrage lors des voyages.

Zygmunt Gruchot estime qu'il est problématique que Jean-Jacques Vaneukem ait distribué sa publicité à Cannes. Ensuite, il souhaite savoir comment sont choisis les arbitres et quelle rotation est appliquée.

Daniel Guédon indique que Jean-Pierre Pouliquen a l'habitude de faire partir son équipe. Néanmoins, il accepte que les arbitres ne soient pas systématiquement les mêmes.

Monique Laurent signale que Jean-Pierre Pouliquen a élargi le panel des arbitres.

Jacques Lachkar fait observer que la centralisation de l'organisation des voyages permettra à la Fédération de mieux maîtriser ces séjours et de faire davantage tourner les arbitres en récompensant des bénévoles.

Par ailleurs, il regrette que Jean-Jacques Vaneukem ait distribué des publicités sans en demander l'autorisation. Il ajoute qu'il est nécessaire que les séjours à l'étranger soient placés sous l'égide de la Fédération, et non sous celle des comités.

John Servaage estime que la Commission Voyages Tourisme devrait prendre en charge tous les séjours organisés en dehors d'un comité. Cette démarche devrait à son sens être obligatoire.

Daniel Guédon rappelle que Promolettres gère l'aspect financier des voyages. Il est à cet égard normal que le gérant de Promolettres fasse partie de la Commission. Il note également que l'arbitrage est ouvert et que les candidats seront sélectionnés. La semi-gratuité des voyages des arbitres, selon lui, est positive.

Sylvie Guillemard considère qu'il est nécessaire de diffuser une information globale au sujet de l'ensemble des voyages organisés, afin que chacun ait la possibilité de se porter candidat.

Daniel Guédon indique que lorsque la création de la Commission aura été validée par le Conseil d'administration, les comités seront informés des voyages organisés.

Simone Winckel demande quelles décisions seraient prises si un voyage était organisé indépendamment de la Commission.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait qu'il n'existera aucun moyen d'interdire ces voyages. Néanmoins, ces manifestations auront lieu hors du périmètre de la Fédération. Elles ne seront pas annoncées par la FFSc et ne feront pas l'objet de publicité. Il ajoute qu'au total, la Commission devrait gérer une dizaine d'événements par an.

Jean-Marc Delcourt se félicite de la création de la Commission, mais il lui semble problématique que Thierry Landau siège dans cette instance.

Simone Winckel demande s'il existe un risque que Thierry Landau privilégie l'organisateur de voyages pour lequel il travaille.

« Non », répond *Daniel Guédon*. La Commission, en effet, canaliser les décisions. En outre, Thierry Landau se consacrera uniquement aux semaines de Simultanés. Il lui semble préférable que Thierry Landau travaille au sein de la Commission et dans le sens de la Fédération, qui gère les arbitres.

Jacques Lachkar rappelle que les Commissions n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le principe de la création de la Commission Voyages Tourisme et l'attribution de la présidence de cette instance à Daniel Guédon.

Consulté sur le principe de la présence de Monsieur Landau en tant que membre à part entière de la Commission Voyages Tourisme, le Conseil d'administration émet un avis défavorable, avec 17 votes défavorables, 10 votes favorables et 6 abstentions.

Le Conseil d'administration, avec 29 votes favorables, 1 vote défavorable et 3 abstentions, accepte que Thierry Landau soit désigné membre consultant de la Commission Voyages Tourisme.

La séance est suspendue de 12 heures 05 à 13 heures 25 (déjeuner).

Daniel Guédon annonce que la Commission Tourisme et Voyages envisage d'organiser un événement entre le 27 décembre 2013 et le 3 janvier 2014 (réveillon), dans l'objectif de tenir compte de l'absence d'événement à cette période. Le coût de cette opération avoisinera 700 ou 750 € par personne (pension complète, réveillon compris), pour un maximum de 100 à 120 personnes.

Daniel Guédon présente le compte-rendu de la Commission Promotion, qui figure en annexe.

Il souligne que les candidatures à la fonction d'animateur de villages-vacances ont été extrêmement nombreuses. Il n'a en conséquence pas été possible d'accepter tous les candidats. Il précise que les présidents de comité, voire de club, doivent valider les candidatures en amont. 101 semaines d'animation se dérouleront durant l'été et chez cinq partenaires. Cette opération ne coûtera quasiment rien à la FFSc, les ouvrages offerts étant initialement voués à être détruits.

Marie-Claude Derosne estime que certains des cadeaux distribués sont excessivement pointus et ne conviennent pas aux débutants. En conséquence, certains participants les ont rapportés.

Daniel Guédon affirme que d'autres en ont été satisfaits. En outre, il est positif d'avoir évité de détruire des documentations et des ouvrages qui peuvent encore servir.

Il fait ensuite savoir que dans le cadre de la Fête du Scrabble, il s'agira de mettre l'accent sur le parrainage et d'inciter les licenciés à venir accompagnés d'un filleul, parrains et filleuls pouvant être tirés au sort et gagner des lots.

Par ailleurs, *Daniel Guédon* annonce que le Simultané en deux parties à vocabulaire courant ne sera pas reconduit en 2014, faute de succès. En revanche, le Simultané handicap aura lieu le 16 novembre 2013 en deux parties. La Commission Promotion envisage également un Simultané handicap en parties originales. Enfin, le challenge des 6 et 7 est maintenu et aura lieu le 29 juin.

Daniel Guédon souligne ensuite que le Salon des Séniors a eu un succès considérable. Il a demandé aux présidents des trois comités franciliens de s'investir vis-à-vis de cette manifestation en 2014. Il souligne également que le deuxième séminaire des présidents de club a eu lieu en avril, alors que le troisième se déroulera en octobre 2013.

Daniel Guédon fait ensuite état d'un problème relatif aux structures d'accueil, qui ne sont pas adaptées à l'accueil des actifs. Les 700 clubs français sont vieillissants et sont pour la plupart ouverts uniquement l'après-midi. Ainsi, très peu de clubs sont ouverts le soir, le samedi ou même entre 18 heures et 19 heures 30. En conséquence, la population jeune et active qui est rencontrée dans le cadre des villages-vacances n'a pas la possibilité de rejoindre un club.

Thierry Chincholle confirme qu'à Paris, aucun club n'est ouvert le soir.

Daniel Guédon estime qu'il est inquiétant que la FFSc ne dispose pas de structures lui permettant de se développer et d'accueillir des actifs. Selon lui, si des structures adéquates existaient, entre 200 et 250 licences supplémentaires seraient gagnées chaque année dans le cadre des villages-vacances. Or depuis deux ans, seuls 1 400 nouveaux inscrits ont été enregistrés chaque saison, contre 2 500 par le passé. Parallèlement, la Fédération conserve mieux l'effectif de licenciés grâce aux efforts menés au sein des clubs.

Daniel Guédon indique que la Commission Promotion propose qu'à titre de test, à l'occasion de la rentrée 2013/2014, chaque comité mette en place une séance d'initiation ou de perfectionnement à 18 heures au sein de quelques clubs.

Marie-Claude Derosne note qu'ouvrir des créneaux à 18 heures permet d'accueillir des jeunes motivés par l'apprentissage du Scrabble en milieu scolaire.

Nicolas Thomas estime qu'en région parisienne, il est nécessaire de proposer des créneaux plus tard.

John Servaeye signale qu'un club qui n'était ouvert que le soir a dû fermer en raison de l'absence de participants. L'absence d'ouverture des clubs le soir, à son sens, n'explique pas nécessairement les problèmes rencontrés dans le cadre de la promotion. Il lui semblerait nécessaire d'engager un débat plus général au sujet de la promotion, du coût qui lui est associé, des résultats obtenus et des pistes d'amélioration.

Daniel Guédon fait savoir qu'il est prévu de consacrer dans le cadre d'un prochain Conseil d'administration une après-midi à la problématique de la promotion. Quoi qu'il en soit, il estime qu'actuellement, au regard des structures et de leurs horaires, il n'est pas possible de gagner du public.

Nicolas Thomas estime qu'il est nécessaire d'adapter les dispositifs aux spécificités des régions.

Daniel Guédon note ensuite que le Championnat Promotion des 5, 6 et 7 à Vichy a accueilli 80 joueurs de plus que l'année précédente.

Zygmunt Gruchot signale que certains joueurs ne se sont pas rendus à cette manifestation, car ils n'ont pas reçu de courrier.

Daniel Guédon souligne qu'il est capital d'envoyer un courrier aux séries 7 afin de leur préciser qu'ils sont qualifiés d'office aux Championnats de Vichy.

Simone Winckel estime qu'il serait préférable de leur envoyer cette lettre en janvier, après la phase 1, afin qu'ils aient le temps de se familiariser avec le Scrabble.

Jacques Lachkar estime qu'envoyer un courrier en janvier générerait des coûts élevés et du travail supplémentaire. La communication au sujet de cette qualification est assurée par l'intermédiaire d'un courrier envoyé avec la licence, du site Internet et de Scrabblorama. Ensuite, les présidents de club ont la possibilité de rappeler aux séries 7 qu'ils sont qualifiés d'office aux Championnats de Vichy lors de l'ouverture des inscriptions.

Serge Delhom considère qu'il est nécessaire de diffuser un *flyer* de présentation portant sur le Championnat de France Promotion, en soulignant qu'il s'agit d'une fête de bienvenue destinée aux nouveaux inscrits.

V. Validation du calendrier de la saison 2014/2015 (épreuves officielles et épreuves par centres) ; candidatures Championnats fédéraux ; projet de Simultané handicap en parties originales ; programme de Vichy 2014 (incluant les Championnats de France individuels et Blitz) ; dates pour l'organisation des Championnats régionaux ; renouvellement de la partie au profit des Restos du Cœur (*Jacques Lachkar*)

Jacques Lachkar présente le calendrier de la saison 2014/2015, qui figure en annexe.

Il met l'accent sur le fait que le festival de La Rochelle aura lieu durant les dates du Grand Pavois. En 2014/2015, il sera organisé plus tôt (toujours pendant le Grand Pavois). Il souligne ensuite que le Simultané avec handicap a été reconduit, alors que le Simultané à vocabulaire courant a été supprimé. Il est en outre envisagé de créer un Simultané handicap en parties originales, qui se déroulerait durant une semaine fédérale de Simultanés.

Il évoque ensuite la partie organisée au profit des Restos du Cœur, qui a bien fonctionné, avec 80 participants et plus de 17 000 euros récoltés. De même, la collecte de dictionnaires à Vichy a été positive. Il est prévu de reconduire cette manifestation en 2013/2014 et 2014/2015. Elle sera fixée un samedi, début février.

Jean-François Himber indique que le Championnat de France classique se déroulera en principe les 21 et 22 mars 2015.

Edmée Girardot regrette que la date du Championnat de France ait été avancée.

Jacques Lachkar rappelle que lorsque cette date a été reculée, des problèmes de calendrier ont été rencontrés, et que ce championnat dans le passé se déroulait déjà à Pâques sans problème majeur de calendrier.

Zygmunt Gruchot constate qu'en janvier, la phase 3 débutera immédiatement après la semaine des Simultanés.

Jacques Lachkar estime que les télescopages de cette nature sont inévitables.

Marie-Claude Derosne note que le Simultané mondial jeune destiné aux débutants sera organisé le 22 mars, c'est-à-dire sur le dernier dimanche de la semaine de la francophonie.

Jacques Lachkar indique que le Simultané mondial de Blitz a été avancé par la FISF au premier samedi de décembre. En conséquence, il pourrait être décidé de positionner la phase 2 du Championnat de France le dimanche 7, et non le dimanche 14.

Jean-Marc Delcourt redoute que de nombreuses personnes choisissent entre ces deux manifestations, au détriment du Simultané mondial de Blitz. En outre, un problème d'arbitrage risque de se poser.

Jacques Lachkar explique que toute décision a des avantages et des inconvénients.

Le Conseil d'administration décide à la majorité que la phase 2 du Championnat de France se déroulera le 14 décembre 2014, alors que la phase 3 se déroulera le 25 janvier 2015.

Jacques Lachkar note ensuite qu'en 2014, les Championnats Blitz et individuels se dérouleront à Vichy. Le programme habituel du début de festival ne sera pas modifié. Un article qui sera publié dans Scrabblorama expliquera le détail de ce programme. Il est prévu d'ouvrir davantage les qualifications, avec une ouverture aux séries 5, 6 et 7. En outre, il s'agit de consacrer un *open* aux joueurs étrangers.

Il est envisagé d'organiser une année sur deux un championnat de cette nature, afin de conserver l'année suivante le Championnat itinérant. Il est prévu de remettre aux villes en capacité d'accueillir un Championnat de France ou un Championnat du monde un dossier explicatif précisant notamment quelles sont les attentes de la Fédération. Ce document sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. A ce jour, seule la candidature du comité Lyonnais a été remontée au titre du Championnat de France 2015. Ce comité est néanmoins saturé et il serait positif que d'autres comités se portent candidats, de préférence dans l'ouest de la France pour équilibrer les organisations récentes dont la majorité se sont déroulées dans la moitié est.

Jacques Lachkar note enfin que l'actuelle Coupe de Vichy sera toujours une étape du support du Grand Chelem.

Edmée Girardot fait observer qu'il est possible que certains qualifiés aux Championnats de France Vermeil et individuels ne soient intéressés ni par les paires, ni par le Blitz. Ils auraient à payer deux jours d'hébergement, sans jouer.

Jacques Lachkar prend note de cette remarque. Néanmoins, il précise que certains d'entre eux ont la possibilité de participer à l'arbitrage.

Jean-Marc Delcourt explique le fait que certaines régions soient peu candidates à l'organisation du Championnat de France individuel par le fait que le Championnat n'est pas suffisamment représentatif, au regard des repêchages qui sont nécessaires.

Jacques Lachkar estime qu'il serait possible de revoir la répartition des quotas par comité et les quotas régionaux. Il ajoute qu'il n'est pas envisageable d'exclure des comités de l'organisation du Championnat de France individuel sous prétexte qu'ils sont excentrés.

Jean-Marc Delcourt redoute des problèmes d'hébergement à Vichy, certains joueurs étant amenés à rester durant la totalité du festival.

Jacques Lachkar indique que le nombre de joueurs sur chaque épreuve sera identique.

Hugo Bauer souligne que le seul tournoi de Vichy qui n'est pas catégoriel est la Coupe de l'Allier. Il demande dans ce cadre, si la priorité sera laissée aux SN3 et aux SN2, qui ne sont pas qualifiés pour la finale.

Jacques Lachkar précise que la priorité sera davantage laissée aux participants aux Championnats Promotion et Vermeil. Il ajoute que les non qualifiés sont très peu nombreux.

Marie-Claude Derosne rappelle que les dates du Championnat de France jeunes et scolaires seront arrêtées lorsque le calendrier scolaire 2014/2015 sera publié. Elle fait savoir que le comité Champagne est candidat pour organiser cette manifestation.

Jean-François Himber ajoute que l'objectif est que la région parisienne organise le Championnat de France classique en 2015.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait que la date butoir s'agissant des Championnats régionaux 2015 sera fixée ultérieurement. Elle devrait être positionnée à début mars. Il ajoute qu'en 2014, les dates de 2013 seraient reconduites.

Il souligne enfin que les prochains Championnats du monde auront lieu à Aix en 2014 et en Belgique en 2015. Ensuite, il pourrait être décidé de les organiser tous les deux ans et qu'ils se déroulent en Suisse en 2017 et en France en 2019.

VI. Modification de règlements de compétitions

Thierry Chincholle présente un point sur les propositions de la Commission Classements et Tournois, repris ci-dessous.

Classement international : adoption du classement glissant de douze mois maintenant en vigueur sur le site de la FISF

Thierry Chincholle estime qu'il serait intéressant que la FISF et la FFSc adoptent un système de classement unique. En outre, il souligne que seul le haut du classement serait affecté par la modification envisagée. L'évolution ne serait plus basée sur des pondérations artificielles, mais les changements de série auraient toujours lieu au 1^{er} septembre.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de déployer un classement glissant sur douze mois tel que celui qui est en vigueur actuellement sur le site de la FISF, pour les séries 1, 2 et 3.

Interclubs

Thierry Chincholle indique qu'il est proposé d'ouvrir la possibilité de proposer une équipe regroupant deux clubs qui ne présentent aucune équipe autonome par ailleurs.

Aurélien Delaruelle n'est pas favorable à cette proposition, les compétitions interclubs devant se tenir par club.

Nicolas Thomas redoute que certains clubs s'arrangent pour s'associer avec un autre club comptant des joueurs de meilleur niveau et découragent certains de leurs membres.

Jacques Lachkar propose de limiter la possibilité présentée aux clubs qui comptent au maximum 15 licenciés et de donner à ces équipes la possibilité de se qualifier. Les décisions de cette nature, rappelle-t-il, sont soumises à l'approbation du président de comité.

La proposition d'ouvrir l'inscription à une unique équipe regroupant deux petits clubs (moins de 15 licenciés) d'un même comité, ne présentant aucune équipe autonome est approuvée à la majorité, avec 26 votes favorables, 5 abstentions et 2 votes défavorables. Cette possibilité sera soumise à l'accord du président du comité concerné. Ces équipes pourront se qualifier en finale.

Thierry Chincholle indique ensuite que la Commission propose de modifier l'attribution des pourcentages, PP4 et points lors de la phase qualificative. Il s'agirait de privilégier une attribution sur le cumul des trois parties pour les joueurs qui disputent les trois parties, ainsi que de conserver un système permettant d'attribuer des pourcentages, PP4 et points pour les joueurs ne disputant qu'une ou deux parties.

Daniel Guédon considère qu'il n'est pas normal d'utiliser des points de classement et PP s'agissant des compétitions des Interclubs.

Thierry Chincholle indique que plusieurs membres de la Commission sont favorables à la suppression des pourcentages, mais au maintien des PP4 et points de classement s'agissant de ces épreuves.

Jean-Pierre Gèreau regrette que des points soient attribués dans le cadre de ces épreuves. Quoiqu'il en soit, dès lors qu'il est décidé d'en attribuer, il est nécessaire de le faire pour chaque partie.

La proposition de suppression de l'attribution des pourcentages 1, 2 et 3 série aux interclubs (qualification et finale) recueille l'avis favorable du Conseil d'administration, avec 25 votes favorables, 4 abstentions et 2 votes défavorables.

La proposition de supprimer l'adoption des PP4 et des points de classements recueille 12 votes favorables, 7 abstentions et 12 votes défavorables. En conséquence, le règlement ne sera pas modifié sur ce point.

Thierry Chincholle note ensuite que la Commission Classement et Tournois, compte tenu du nombre d'équipes engagées pour la finale en D1/D2, envisage de proposer de remettre en place deux catégories étanches à 8 équipes au lieu d'une seule catégorie à 16 équipes. La catégorie « supérieure » regrouperait les 4 équipes qualifiées d'office et 4 autres équipes dont le mode de sélection reste à définir. Ce projet, néanmoins, doit être finalisé (pas de modification pour la prochaine saison).

7^e série

Thierry Chincholle indique qu'il est proposé de faire la distinction entre la 7^e série (nouveaux licenciés de l'année exclusivement) et la 6^e série D (joueurs déjà licenciés précédemment n'ayant aucun point de classement).

Edmée Girardot indique que le comité Franche-Comté est hostile à cette mesure, car il lui semblerait problématique de passer en 6^e D les licenciés qui ne font pas de compétition.

Brigitte Delhom est favorable à cette mesure, étant donné que son comité invite les licenciés de l'année à participer gratuitement à la finale régionale, ainsi qu'aux Championnats départementaux.

Jacques Lachkar indique que la série 6D serait désormais réservée aux licenciés qui ne font aucune compétition, puisqu'ayant 0 point. L'objectif est simplement de les distinguer des nouveaux licenciés.

Serge Delhom est favorable à cette mesure. Néanmoins, une question se pose s'agissant des personnes qui rejoignent la Fédération à la fin d'une saison. Il lui semble nécessaire d'intégrer ces personnes sur une durée d'au moins 15 mois.

Jacques Lachkar indique que les nouveaux licenciés prenant leur licence trois mois avant la fin de la saison et marquant quelques points resteront en série 7 l'année suivante. De ce fait, quelques joueurs de la série 7 auront quelques points.

Séverine Gruchot met l'accent sur le fait qu'actuellement, il n'existe pas de report de licence.

Jacques Lachkar propose de revenir sur cette problématique lors d'un prochain Conseil d'administration.

La distinction entre la 7^e série (nouveaux licenciés de l'année exclusivement, et nouveaux licenciés à partir du 1^{er} juin de la saison précédente) et la 6^e série D (joueurs déjà licenciés précédemment n'ayant aucun point de classement) est approuvée à la majorité, avec 29 votes favorables, 1 vote défavorable et 1 abstention.

Edmée Girardot explique son abstention par l'engagement qu'elle a pris auprès de son comité.

Qualification pour le Championnat de France Promotion

Thierry Chincholle indique qu'il est proposé de simplifier le système de classification en le basant sur la phase 1 principalement, ainsi que sur le Simultané mondial. Il s'agirait de conserver les quotas par comité, mais de les attribuer au 31 janvier en fonction du classement national à cette date, sauf pour les comités ayant clairement manifesté leur souhait de conserver une attribution de places par les épreuves régionales. Dans ce cas, il est prévu de demander aux comités concernés le nombre de places qu'ils souhaitent attribuer sous cette forme, avec communication impérative sous des noms à la Fédération pour le 31 janvier.

Alphonse Tarantini demande si un quota portera spécifiquement sur les séries 5 et sur les séries 6 ou si ces séries seront confondues. Selon lui, la répartition doit être assurée par série.

Jacques Lachkar estime que la répartition doit distinguer les séries et tenir compte de la répartition entre les séries 5 et les séries 6 au sein du comité concerné.

Nicolas Thomas demande qui sera en charge de l'envoi des convocations.

« La Fédération », répond *Jacques Lachkar*. Il rappelle que les catégories 7 ne sont pas concernées par la mesure présentée, étant donné qu'ils sont classifiés d'office. Il ajoute que le respect de la date butoir du 31 janvier est particulièrement important.

Sylvie Guillemard en conclut que les qualifiés apprendront leur qualification en prenant connaissance du courrier de la Fédération. Certains d'entre eux pourraient ne pas souhaiter participer au Championnat. En conséquence, il sera nécessaire de compléter les quotas. La Fédération pourrait transmettre aux comités la liste d'attente des remplaçants potentiels.

Jacques Lachkar confirme que cet envoi sera réalisé.

La simplification du système de qualification est approuvée à l'unanimité.

Championnats régionaux

Thierry Chincholle indique qu'il est envisagé de rendre les Championnats régionaux « *open* ». Chaque comité régional serait en mesure de choisir comme support de son Championnat tout tournoi homologable (TH3 *a minima*) organisé dans le comité.

Edmée Girardot fait observer qu'il existe déjà des Championnats régionaux *opens*.

Sylvie Guillemard précise que les règlements n'imposent pas aux joueurs de participer à un seul championnat régional. En revanche, il est précisé que ne peut obtenir le titre de champion régional qu'un licencié du comité concerné. Cette règle signifie que les licenciés ne relevant pas de ce comité ont la possibilité de participer au tournoi.

Gérard Thuillot considère que transformer un TH3 en Championnat régional ne serait pas pertinent. En revanche, la mise en place de Championnats régionaux *opens* lui semble positive.

John Servaeye estime qu'il serait préférable de laisser aux comités le choix de l'organisation la plus adaptée.

Jacques Lachkar partage cette analyse. Il est néanmoins nécessaire que le Conseil d'administration se prononce sur le fait de laisser aux présidents de comité la possibilité de décider d'organiser des Championnats régionaux *opens*.

Jean-François Harmand signale que les Championnats, contrairement aux TH3, ne donnent pas lieu au paiement d'une redevance à la Fédération.

Jacques Lachkar confirme que les Championnats régionaux et départementaux ne donneront pas lieu à une redevance.

Alphonse Tarantini note que lors des Championnats régionaux, lors des coups difficiles, des problèmes sont à craindre en cas de solos (en cas de duo entre un joueur du comité pouvant prétendre au titre et un joueur extérieur, faut-il attribuer les 10 points de solo au joueur du comité ?).

Jacques Lachkar précise que le même problème pourrait être rencontré dans le cadre du Championnat de France ou aux internationaux de France par paires. Il lui semble nécessaire de statuer sur ce point. La CCT proposera un texte pour le prochain CA.

Jean-Marc Delcourt précise que grâce à l'organisation proposée, les comités ne parvenant pas à fixer une date de Championnat auront la possibilité de s'appuyer sur une manifestation extérieure.

Jacques Lachkar partage cette analyse.

L'ouverture de la possibilité pour les comités, sous leur responsabilité, de s'appuyer sur un TH3 ou sur un TH4 existant pour attribuer ses titres régionaux recueille l'avis favorable du Conseil d'administration, avec 29 votes favorables et 2 abstentions.

Zygmunt Gruchot demande si les comités ont la possibilité d'organiser des opens de phase 1 ou de phase 3.

Jacques Lachkar le confirme.

VII. Point sur les travaux informatiques – site, Duplitop, Sigles, etc. (Jean-Pierre Malfois)

Jean-Pierre Malfois présente un document portant sur les projets informatiques en cours, qui figure en annexe.

Edmée Girardot souligne que les clubs utilisent de plus en plus la vidéoprojection. Or ce système ne permet pas d'utiliser le tirage aléatoire de Duplitop.

Jean-Pierre Malfois indique que cette problématique pourra être prise en compte lors de la réécriture de Dupitop 7. Il ajoute que la nouvelle version de Duplitop prendra en compte des fonctionnalités inexistantes à ce jour. En particulier, on envisage d'intégrer Sigles_Tournois dans Duplitop. En effet, actuellement, les clubs qui utilisent plusieurs PC pour une même partie sont contraints de passer par Sigles pour consolider les résultats, ce qui n'est pas particulièrement pratique, en particulier dans les « petits clubs » où personne ne maîtrise SIGLES avec facilité.

Claudie Jeffredo note que les catégories d'âge ne sont pas disponibles au sein de l'outil.

Jacques Lachkar explique qu'un travail considérable est nécessaire s'agissant de Duplitop et de la modernisation du site. En raison du manque de moyens humains, les demandes ponctuelles ne seront prises en compte que lors de la refonte globale, hormis en cas d'urgence. L'objectif est de travailler en priorité sur les dossiers de fond. En outre, il note qu'à ce jour, la charge informatique est trop lourde pour deux personnes. A terme, si cela était financièrement possible, il pourrait être décidé de recruter un informaticien.

Jean-Pierre Malfois précise qu'effectivement, compte tenu du travail nécessaire pour moderniser le site, réécrire Duplitop, sécuriser l'informatique du Siège, et résoudre tous les problèmes journaliers qui peuvent se produire, aucune demande de développement ou de modification des logiciels ne sera prise en compte. En revanche, les corrections ou anomalies répertoriées sur Duplitop seront traitées, autant que faire se peut.

Marie-Claude Derosne demande s'il serait possible d'améliorer la délégation de tâches de la part des informaticiens. Certaines mises à jour pourraient en effet être assurées en local.

Jean-Pierre Malfois indique que c'est le but actuellement poursuivi par les informaticiens. Les salariés seront en mesure d'intervenir directement sur certains éléments. A ce jour, il n'est pas possible de généraliser cette délégation des tâches ce qui impose une charge considérable à l'informaticien contraint d'intervenir de façon impromptue aux demandes qui lui sont faites.

Jacques Lachkar, pour conclure, souligne que les travaux informatiques avancent, mais que les effets ne seront visibles concrètement qu'à moyen terme.

VIII. Points divers

Relations FFSc-FISF : concurrence de tournois avec les festivals de Belgique et de Suisse et rythme d'organisation des Championnats du Monde

Jacques Lachkar explique qu'au sein de la FISF est mené un débat au sujet de la protection des dates internationales – festivals de Belgique et de Suisse. Or selon la FFSc, les tournois organisés en France n'entrent absolument pas en concurrence avec ces festivals. Ainsi, sur plus de 1 000 joueurs présents en France, très peu ont déclaré avoir eu l'intention de se rendre au festival de Belgique en l'absence d'autre choix (moins de 1%). Le rôle de la FFSc est de proposer aux joueurs des tournois à proximité de leur domicile.

Jacques Lachkar rappelle que le Championnat des Flandres a été reporté en raison de l'organisation du festival de Belgique. Néanmoins, un seul joueur des Flandres s'est rendu à Bruxelles !

Il souhaite que le Conseil d'administration lui donne mandat pour faire valoir auprès de la FISF le fait que la protection des dates internationales doit être limitée aux tournois limitrophes et de même nature (TH4 ou Th5 sur le week-end) que le festival international concerné. Il précise que son objectif est de faire en sorte d'éviter que la FISF refuse d'homologuer certains tournois.

Daniel Guédon demande si la question de la concurrence pourrait se poser s'agissant de la fête de fin d'année.

« Non », répond *Jacques Lachkar*. La problématique ne concerne que les deux tournois du Grand Chelem que sont les festivals de Belgique et de Suisse.

Thierry Chincholle fait observer que seules 122 personnes ont participé au festival de Belgique.

Jacques Lachkar considère qu'il est nécessaire de refondre les tournois du Grand Chelem.

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité que Jacques Lachkar défende au nom de la FFSc la position selon laquelle il ne serait pas acceptable que la FISF refuse d'homologuer les tournois qui se déroulent en même temps que les tournois internationaux, avec des limitations réduites.

Relations FFSc-FISF : âge de passage en catégories Vermeil et Diamant

Jacques Lachkar rappelle qu'il a été décidé voici plusieurs années de reporter progressivement l'âge de passage en catégorie Vermeil à 65 ans et l'âge de passage en catégorie Diamant à 75 ans. De ce fait, ces catégories ne comptent pas de nouveaux joueurs pendant cinq ans. Certains souhaiteraient que ces seuils soient respectivement maintenus à 62 ans et à 72 ans. À ce titre, un questionnaire a été déployé.

Il apparaît qu'en majorité (46,52 %), les Vermeils et Diamants sont indifférents à l'âge du passage dans cette catégorie, alors que 22,02 % d'entre eux souhaitent que soient maintenus les seuils 62/72 ans et que 31,46 % d'entre eux attendent un passage aux seuils 65/75 ans. Parmi les joueurs âgés de 50 à 62 ans, 41,87 % attendent un passage au seuil 62/72 ans, 29,59 % souhaitent que soit poursuivie l'évolution vers 65/75 ans et 28,61 % émettent un avis indifférent.

Hugo Bauer demande pourquoi il n'est pas décidé d'assurer un glissement un an sur deux, afin d'assurer un renouvellement partiel.

Jacques Lachkar a émis à l'époque cette proposition, qui n'a pas été retenue.

Le maintien des âges actuels de passage au sein des catégories Vermeil (62 ans) et Diamant (72 ans) recueille l'avis favorable du Conseil d'administration, avec 23 votes favorables, 5 votes défavorables et 3 abstentions.

Jean-Guy Maudet signale que plusieurs joueurs étrangers ont été sanctionnés par la FISF et suspendus pendant trois ans parce qu'ils ne sont pas rentrés dans leur pays consécutivement à un Championnat du monde. Pourtant, certains d'entre eux ont participé à des tournois et ont vu leur licence enregistrée par la Fédération.

Jacques Lachkar indique qu'il n'est pas possible de ne pas sanctionner ces personnes, qui sont au nombre de trois. En effet, il est très difficile les années suivantes d'obtenir des visas pour les joueurs des pays concernés. Une communication pourrait être réalisée afin que ce problème ne se reproduise pas et que les noms des joueurs sanctionnés par la FISF soient connus.

Brigitte Delhom signale que des joueurs restent en France illégalement pendant des années et ne payent pas leur inscription aux tournois. Il lui semble inacceptable qu'ils soient toujours en mesure de participer à des épreuves en France.

Jacques Lachkar posera cette question à la FISF.

Laurent Odier remontera également cette problématique au Comité d'Ethique international.

XI. Débat sur le projet de réforme des statuts et du règlement intérieur de la FFSc

Jacques Lachkar évoque les écrits de Gérard Bellec dans le cadre de deux séries de tribunes, auxquelles il a répondu. Il déplore que des attaques violentes et non justifiées aient été diffusées sur la place publique. Il ajoute que, néanmoins, certaines propositions de Gérard Bellec au sujet de la réforme des statuts et du règlement intérieur de la FFSc sont intéressantes, entre autres sur le plan juridique. À ce titre, le Bureau Directeur a souhaité le rencontrer le 24 mai. Les échanges, globalement, se sont déroulés de manière satisfaisante. Il ressort de ces discussions que Gérard Bellec devrait participer sous une forme ou une autre au groupe de travail consacré aux statuts et au règlement intérieur de la Fédération. Le Bureau Directeur souhaite faire montre d'ouverture et travailler avec lui, en évitant l'opposition stérile.

Par ailleurs, *Jacques Lachkar* indique qu'a été colportée sur des réseaux sociaux la rumeur infondée selon laquelle il aurait été décidé de rétribuer les dirigeants au cours du mandat actuel. Il ne souhaite pas répondre à ces provocations. En revanche, il met l'accent sur le fait qu'aucun membre du Bureau Directeur ne sera rémunéré pour son mandat électif actuel, dans le respect des engagements pris. Il ajoute que les éventuelles modifications des statuts ne sont pas urgentes, les prochaines élections ayant lieu dans plus de deux ans. Dans l'intervalle, il convient de mener des débats de fond à ce sujet et de soumettre des propositions à l'Assemblée générale en 2014.

Néanmoins, il semblerait à *Jacques Lachkar* nécessaire de statuer dès 2013 sur la date de l'élection du nouveau Bureau Directeur, dans l'objectif que ce dernier ne prenne pas ses fonctions en milieu de saison. Il serait selon lui plus logique que le prochain Bureau prenne ses fonctions en début de saison. Cette disposition pourrait conduire à prolonger ou à réduire de six mois le mandat actuel.

Laurent Odier rappelle qu'il est prévu que les votants doivent avoir 16 ans au 31 juillet de l'année de l'élection. À ce titre, il faut connaître la date de naissance exacte de chacun. Il serait plus simple de se référer à l'année civile de la naissance, renseignement connu de la FFSc.

Jacques Lachkar prend note de cette demande.

Les dossiers les plus décisifs portent à son sens sur le poids et sur les rôles respectifs des trois organes qui dirigent la Fédération, en l'occurrence l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau Directeur, ainsi que sur les modalités de l'élection du futur Bureau Directeur – nombre de membres, modalités de l'élection, corps électoral et date de l'élection.

Jean-François Harmand fait savoir que le comité lorrain propose que la prise de fonction du Bureau élu se fasse le 1^{er} septembre.

Jacques Lachkar indique que la période de transition pourrait avoir lieu en juillet et en août, pour une prise de fonction début septembre.

Gérard Thuillot s'interroge quant à la présentation qui sera réalisée dans le cadre de l'Assemblée générale d'Aix-les-Bains et quant à la manière dont le vote relatif au règlement intérieur et aux statuts sera réalisé. Selon lui, procéder à un vote global ne serait pas acceptable. Parallèlement, voter sur chaque modification risque de prendre du temps.

Par ailleurs, il est nécessaire de débattre de la perspective de priver les licenciés du droit de désigner directement leur président. Les autres mesures envisagées lui semblent pertinentes.

Jacques Lachkar souligne que l'Assemblée générale regroupe les présidents de comité, ainsi que les délégués représentant les comités, dont le mode de nomination ne garantit pas forcément la représentativité. Il lui semble difficile de représenter l'avis de chacun dans le cadre du vote. Néanmoins, procéder à une consultation générale des licenciés risquerait d'être peu concluant en l'absence d'information générale. Ainsi, les licenciés seront probablement hostiles à la rémunération des dirigeants s'ils ne disposent pas de précisions sur le pourquoi et le comment de la démarche menée.

Gérard Thuillot ajoute que le président d'un comité pourrait avoir une position contradictoire avec celle des présidents des clubs de leur périmètre. Cette possibilité soulève la problématique de la démocratie.

Jacques Lachkar affirme que les enjeux étant variés, il ne s'agira pas d'avoir recours à un vote bloqué dans le cadre de l'Assemblée générale. Il précise ensuite que le Conseil d'administration doit préparer l'Assemblée générale de 2014. Il s'agit en effet d'éviter de soumettre à l'Assemblée des propositions vouées à l'échec. Il sera possible de progresser au fil des travaux du groupe de travail.

Par ailleurs, il note que les délégués participant à l'Assemblée générale sont parfois choisis par défaut, en l'absence de candidats. Il n'est pas certain qu'ils représentent systématiquement de nombreux licenciés. Selon lui, l'Assemblée générale devrait être composée d'élus, afin que ses membres aient une légitimité et représentent réellement les joueurs. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée générale votera forcément dans sa composition actuelle.

Gérard Thuillot estime que sur certains points majeurs, l'avis des licenciés et des clubs doit être recueilli. Il ajoute que théoriquement, les présidents des comités devraient traduire la position de leur comité ou de leurs clubs.

Jacques Lachkar considère également que sur certains points, les délégués de l'Assemblée générale devraient voter selon les directives de leur comité, et non en leur nom propre.

Jean-Marc Delcourt déclare que les débats du Conseil d'administration sont décisifs afin de dissiper certaines rumeurs et incompréhensions. La question de la représentativité, ajoute-t-il, est décisive. Il souligne également qu'il est nécessaire de mettre en place des mandats, afin que les comités représentent réellement les licenciés.

Jean-Marc Delcourt indique que si la rémunération des dirigeants était approuvée sans consultation globale, elle serait mal acceptée. Il convient de prendre le temps de débattre, en représentant au mieux le milieu du Scrabble.

Jacques Lachkar confirme qu'il est nécessaire de sortir la Fédération des travers dans lesquels elle est tombée dans les années passées et des tensions qu'elle a connues. Dans ce cadre, les discussions sont décisives et les votes doivent représenter la diversité des comités.

Simone Winckel fait observer que dans son comité, les délégués sont élus par l'ensemble des licenciés. Néanmoins, lorsque les candidats ne sont pas suffisamment nombreux, il n'est pas certain que les personnes désignées représentent l'ensemble des sensibilités.

Alphonse Tarantini considère que modifier le corps électoral est indispensable. En effet, rappelle-t-il, seuls 55 % des licenciés ont voté lors des dernières élections. Il estime qu'élire une équipe serait plus pertinent, le mode de désignation actuel du Bureau Directeur étant susceptible d'aboutir à une logique de cohabitation ou de blocage. Il note également que l'élection du président et des membres du CNE lors de l'AG serait complexe.

S'agissant de la composition de l'Assemblée générale, il considère qu'il est possible qu'un délégué ne soit pas d'accord avec les décisions du président du comité, sous réserve que cette personne soit élue.

Alphonse Tarantini souligne ensuite que la FFSc vient de vivre en quatre ans deux expériences malheureuses de Directeurs non issus du monde du Scrabble. Le fait de disposer d'un Secrétaire général membre de la Fédération et rémunéré lui semblerait à ce titre pertinent, sous réserve que sa rémunération fasse l'objet d'un vote. En outre, il souhaite savoir si la rémunération envisagée serait une indemnité.

Jean-Guy Maudet a le sentiment que les présidents de club et de comité auraient la fonction de grands électeurs. Les adhérents n'auraient plus la possibilité de voter directement et la représentativité serait relative.

Jacques Lachkar met l'accent sur le fait que le document remis aux membres du Conseil d'administration (et joint en annexe) constitue une simple ébauche de réflexion.

Jacques Lachkar estime qu'il est nécessaire que le vote de l'Assemblée générale reflète la position de la Fédération dans son ensemble et mette un terme aux problèmes rencontrés les années passées.

Thierry Chincholle considère que la problématique de la rémunération des dirigeants ne fera pas consensus.

Jacques Lachkar partage cette analyse, mais souligne que le scrutin sera majoritaire. Par ailleurs, il note que la présidence de la Fédération nécessite un travail considérable et impose des responsabilités légales. L'absence de rémunération lui semble problématique, car il n'est pas possible de cumuler cette tâche avec un emploi normal. Il lui semble nécessaire que l'éventuelle rémunération corresponde à la perte de revenu engendrée par la prise de la fonction de Président. Si cette modalité était votée, il serait nécessaire d'exiger

des futurs candidats à la présidence qu'ils fassent part de leurs intentions dans ce domaine en amont des prochaines élections.

Jacques Lachkar note que, selon le maximum légal, il s'agirait de rémunérer au plus trois dirigeants. En outre, il pourrait être décidé de ne pas rémunérer le Président, mais un Secrétaire général. Il ajoute que la rémunération est plafonnée par la loi. Qui plus est, la Fédération pourrait décider de la plafonner davantage.

Pour conclure, il met l'accent sur le fait qu'il ne s'appliquera jamais de rémunération au titre de son mandat électif.

Manuella Grimal demande si la mise en place de la rémunération des dirigeants aboutirait nécessairement à une augmentation du tarif des licences.

« Pas nécessairement », répond *Jacques Lachkar*. Cet élément dépendra notamment du niveau des finances.

Jean-Marc Delcourt met l'accent sur le fait que cette question est soulevée par les licenciés. Il est capital d'y répondre.

Eglantine Borrás rappelle que le bénévolat ne doit rien coûter à la personne qui l'exécute.

Jacques Lachkar estime qu'évaluer le manque à gagner généré par le bénévolat est extrêmement difficile.

Claudie Jeffredo demande pourquoi la rémunération des dirigeants n'a pas été mise en place plus tôt.

Jacques Lachkar signale que les petites associations n'ont pas la possibilité de procéder à cette modification. Ainsi, les clubs et les comités n'auraient pas le droit d'appliquer une rémunération à leurs dirigeants, en raison de leurs ressources insuffisantes. Il ajoute que les associations de toute taille peuvent rémunérer leurs dirigeants jusqu'à concurrence des trois quarts du SMIC, sans que cela fasse l'objet d'une mention statutaire.

Thierry Hamm estime que les licenciés comprennent mieux que par le passé l'importance du travail que représente la mission de Président de Fédération.

Thierry Chincholle estime qu'il est indispensable que les Directeurs s'intéressent au Scrabble. Il regrette les problèmes rencontrés par le passé en la matière. Selon lui, beaucoup de temps et d'argent ont été perdus.

John Servaège estime que les licenciés des clubs risquent de mal comprendre la mise en place de la rémunération des dirigeants. Il est nécessaire d'en tenir compte et de leur apporter des explications à ce sujet. Quoi qu'il en soit, à son sens, des réactions hostiles sont à attendre.

Jacques Lachkar confirme qu'il serait nécessaire de mener un travail de pédagogie, de mettre en place des garde-fous et d'insister sur le fait que les dirigeants, si cette décision était prise, n'auraient pas la possibilité d'augmenter unilatéralement leur rémunération.

Daniel Guédon estime que la problématique du collège électoral est décisive. Il fait observer que les élections, qui impliquent 15 000 licenciés, coûtent entre 25 000 € et 30 000 €. Ce montant est très élevé.

Laurent Odier ajoute que l'organisation des élections prend du temps et de l'énergie.

Daniel Guédon souhaite que le Conseil d'administration se positionne rapidement sur cet enjeu et sur la possibilité qu'un collège électoral désigne les candidats.

Jean-Marc Delcourt ne souhaite pas remettre d'avis dès ce jour.

Jacques Lachkar envisage de demander au Conseil d'administration de se prononcer à ce sujet lors d'une prochaine réunion, sans précipitation.

Eglantine Borrás déclare que dans son comité, les licenciés sont hostiles à la remise en cause du suffrage universel.

Jacques Lachkar indique que des explications doivent être apportées, afin d'éviter des avis tranchés non justifiés. Selon lui, mettre en place une élection reposant sur l'expression de grands électeurs serait sans doute plus représentatif.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification de la date des élections, dans l'objectif que le Bureau Directeur prenne ses fonctions en septembre.

John Servaège estime qu'il est nécessaire de déterminer ce qu'il adviendrait dans le cas où le Bureau Directeur serait mis en minorité sur un rapport moral dans le cadre de l'Assemblée générale.

Jacques Lachkar estime que le cas échéant, le Bureau devrait proposer sa démission à l'Assemblée générale. Ensuite, de nouvelles élections seraient organisées et le doyen des présidents de comité assurerait l'intérim.

John Servaège estime qu'il serait nécessaire de fixer une règle de fonctionnement.

Zygmunt Gruchot demande si les réflexions sur les statuts de la FFSc seront débattues dans le cadre de la prochaine Assemblée générale.

« Non, ce serait prématuré », répond *Jacques Lachkar*.

Jean-Marc Delcourt demande s'il serait possible d'organiser une réunion extraordinaire du Conseil d'administration afin de traiter cette problématique.

Jacques Lachkar répond par l'affirmative. Pour conclure, il invite les membres du Conseil d'administration à lui transmettre leurs remarques et questions à ce sujet.

X. Questions diverses

Eglantine Borrás fait observer que les licenciés étrangers du club de Montpellier disparaissent des listes.

Jacques Lachkar indique qu'ils devraient être réintégrés aux listes après Rimouski.

Alphonse Tarantini demande des précisions sur la réunion de la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires (DNSJS) du 27 avril. Il s'enquiert du nombre de réponses au questionnaire de la part des clubs et demande si le Bureau Directeur soutient la politique scolaire.

Jacques Lachkar le confirme. La DNSJS a considéré comme une absence de soutien le fait que le Bureau ait transmis le questionnaire sans y adjoindre son avis. Cette décision était pourtant simplement destinée à

éviter d'orienter l'avis des licenciés. Quoi qu'il en soit, le Bureau considère que le travail de la DNSJS est très positif et il le soutient.

Par ailleurs, il fait observer qu'il est très difficile de faire vivre la convention, en raison d'un manque de moyens humains. Ainsi, la DNSJS a des difficultés à trouver des candidats pour suivre les formations ou pour assurer des animations rémunérées. Au total, 110 clubs scolaires ou sections jeunes supplémentaires sont comptabilisés par rapport à l'année précédente. Quoi qu'il en soit, le fait qu'il ne soit pas possible de répondre aux demandes en matière de formation risque de donner lieu à une non-reconduction de la convention dans deux ans. Cela serait dommageable pour la Fédération.

Jean-Guy Maudet regrette que les informations relatives au questionnaire aient été contradictoires et peu précises. Il demande combien de dirigeants scolaires ont reçu ce questionnaire.

Marie-Claude Derosne fait observer qu'un point a été réalisé avec les délégués scolaires dans le cadre d'un questionnaire spécifique.

Jean-Guy Maudet déplore le fait que le questionnaire ait concerné une faible part des clubs et des comités. Ensuite, il estime qu'il est inacceptable que l'étude historique de l'évolution des licences ait été supprimée sans explication. En effet, la troisième partie du questionnaire, qui prévoyait une étude statistique sur l'évolution des licences jeunes et scolaires depuis quinze ans (pérennité, fidélisation et variations), a été mise de côté.

Daniel Guédon estime que ce travail n'est pas réalisable.

Jean-Guy Maudet estime que la Direction nationale devrait se doter d'outils d'évaluation. Actuellement, il n'est pas possible de suivre l'évolution des licences et la fidélisation des enfants.

Hugo Bauer fait état d'un avis majoritairement négatif au sujet de la quantification des retombées des efforts menées. Les présidents de club savent que le travail relatif aux jeunes et scolaires porte sur l'avenir et qu'il est difficile à quantifier.

Jean-Guy Maudet souligne que le Bureau Directeur définit la politique scolaire et charge la Direction nationale de la mettre en œuvre. Il redoute un inversement des rôles.

Jacques Lachkar affirme que le travail entre les instances repose sur des échanges.

Sylvie Guillemard annonce qu'une étude portant sur l'historique des licences et le devenir des enfants a été réalisée.

Marie-Claude Derosne souhaiterait disposer de ce travail. Par ailleurs, elle pense que certains jeunes n'ont pas continué le Scrabble en raison d'un manque de possibilités de jouer en club.

Jean-Guy Maudet met l'accent sur le fait qu'il est capital de mettre en place des outils de suivi.

John Servaeye ne remet pas en cause le travail réalisé. Néanmoins, il estime qu'il aurait été nécessaire d'estimer en amont le budget exact consacré au volet scolaire. Il considère en outre qu'il n'est pas possible qu'une Commission fonctionne sans disposer d'outils de suivi.

Serge Delhom explique que les structures de la Fédération ne sont pas en phase avec ses ambitions en matière de promotion et d'accueil des jeunes. Il est nécessaire d'en prendre conscience et de se doter des

moyens nécessaires. Selon lui, l'avenir de la Fédération repose sur le développement du Scrabble scolaire, qui permet notamment de toucher les parents des participants.

Daniel Guédon fait observer que la Commission Promotion dispose d'outils de suivi.

Sylvie Guillemard note également que le compte rendu d'activité recense l'ensemble des actions menées par la DNSJS.

John Servaeye regrette que ce document statistique n'ait pas été transmis à la présidente de la Commission.

Jacques Lachkar estime qu'il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme au sujet des différentes populations et de l'historique. Or à ce jour, il n'est pas possible de réaliser ce suivi. En revanche, il lui semble que des informations sont accessibles s'agissant des nouveaux licenciés et de leur fidélisation, ainsi que concernant les villages-vacances.

Il souligne ensuite que l'impact de la présence des familles des enfants lors du concours de Scrabble scolaire et des opérations de la DNSJS est difficile à mesurer.

John Servaeye regrette de ne pas disposer de statistiques à ce sujet et met l'accent sur le fait que depuis huit ou neuf ans, malgré les investissements importants consacrés aux scolaires ou à la promotion, le nombre de licenciés est constant.

Marie-Claude Derosne signale que rapporté au budget fédéral, le budget scolaire n'est pas extrêmement important.

Jean-Guy Maudet affirme qu'il n'a pas connaissance du coût des actions menées par la DNSJS.

Jacques Lachkar annonce que ce budget sera présenté lors du prochain Conseil d'administration.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au samedi 12 octobre 2013.

La séance est levée à 17 heures 25.